

## Informations concernant le coût d'une intervention pour une ambulance d'urgence ou de transport.

Les tarifs sont modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les nouveaux tarifs sont applicables à cette même date.

La structure tarifaire en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 est également modifiée, elle est désormais de type forfaitaire.

Dès les conventions signées entre les parties, elles apparaîtront sur cette même page.

### Tarifs 2025 validés par les parties contractantes :

Tarif	Numéro de position	Texte de la position	Définition	Forfait
584	01.01.01.000	Intervention primaire P1  Forfait par intervention et équipage, y compris prestation médicale.	Sauvetage*  P1: intervention immédiate avec signaux prioritaires pour un cas d'urgence avec atteinte existante ou probable des fonctions vitales.	<b>CHF 840</b>
584	01.01.02.000	Intervention primaire P2  Forfait par intervention et équipage, y compris prestation médicale	Urgence* / transport médicalement nécessaire*  P2: intervention immédiate pour un cas d'urgence sans atteinte des fonctions vitales.	<b>CHF 840</b>
584	01.01.03.000	Intervention primaire P3  Forfait par intervention et équipage, y compris prestation médicale	Transport médicalement nécessaire*  P3: intervention complexe sur la base d'une annonce préalable. L'heure du transport est en général convenue.	<b>CHF 660</b>
584	01.01.05.000	Trajet à vide  Forfait par intervention et équipage, y compris prestation médicale	Intervention sans transport de patient.	<b>CHF 500</b>

*Seuls les montants et le texte des conventions signées font foi. Ce document est une information provisoire.*